



DOUZIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE RAMSAR: 2-9 JUIN 2015

La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides (CdP 12) s'ouvre mardi 2 juin 2015 à Punta del Este, en Uruguay, sous le thème « Des zones humides pour notre avenir ». La CdP 12 procédera à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et examinera entre autres points inscrits à son ordre du jour: un nouveau cadre proposé pour la fourniture d'avis et de conseils scientifiques et techniques concernant la Convention; les tourbières, le changement climatique et l'utilisation rationnelle; un appel à l'action visant à garantir et à protéger les besoins en eau, présents et futurs, des zones humides; les zones humides et la prévention des risques de catastrophe; et un nouveau plan stratégique. La CdP a été précédée par la 49^e réunion du Comité permanent de Ramsar, tenue le 1^{er} juin, et par des réunions régionales tenues les 1^{er} et 2 juin.

BREF HISTORIQUE DE LA CONVENTION DE RAMSAR

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale (connue également sous le nom de Convention de Ramsar) a été signée à Ramsar, en Iran, le 2 février 1971 et est entrée en vigueur le 21 décembre 1975. La Convention fournit un cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

LA CONVENTION: Mettant l'accent, à l'origine, sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, principalement, en vue de préserver l'habitat des oiseaux d'eau, la Convention devait, par la suite, élargir son champ d'application à tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, reconnaissant ainsi l'importance des zones humides en tant qu'écosystèmes contribuant à la fois à la préservation de la biodiversité et au bien-être humain. Les zones humides couvrent environ 9% de la surface terrestre de la Planète, et contribuent de manière significative à l'économie mondiale en termes d'approvisionnement en eau, de pêche, d'agriculture, de sylviculture et de tourisme. La Convention compte actuellement 168 parties. Un total de 2.208 sites de zones humides couvrant plus de 210 millions d'hectares, figurent sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. Les Parties à la Convention s'engagent: à désigner au moins un site répondant aux critères d'inscription à la Liste de Ramsar et à assurer le maintien du caractère écologique de chaque site Ramsar; à intégrer la conservation des zones humides dans les plans d'aménagement du territoire national, aux fins de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'ensemble des zones humides situées sur leur territoire; à établir des réserves naturelles dans les zones humides et à favoriser la formation dans les domaines de la recherche et de la gestion des zones humides; et à se concerter avec d'autres parties sur la mise en œuvre de la Convention,

en particulier, pour ce qui concerne les zones humides transfrontières, les systèmes aquatiques partagés, les espèces et les projets de développement affectant les zones humides.

Les parties contractantes se réunissent tous les trois ans pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et dans la conservation des zones humides, partager les connaissances et expériences acquises sur les questions techniques, et planifier la période triennale suivante. Outre la CdP, le travail de la Convention est soutenu par un comité permanent, un Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et par le Bureau de Ramsar qui remplit les fonctions d'un secrétariat.

LES PRECEDENTES REUNIONS DE LA CdP: Onze réunions de la CdP ont eu lieu depuis l'entrée en vigueur de la Convention: La CdP 1, à Cagliari, en Italie (novembre 1980); la CdP 2, à Groningen, aux Pays-Bas (mai 1984); la CdP 3, à Regina, au Canada (mai-juin 1987); la CdP 4, à Montreux, en Suisse (juin-juillet 1990); la CdP 5, à Kushiro, au Japon (juin 1993); la CdP 6, à Brisbane, en Australie (mars 1996); la CdP 7, à San José, au Costa Rica (mai 1999); la CdP 8, à Valence, en Espagne (novembre 2002); la CdP 9, à Kampala, en Ouganda (novembre 2005) et la CdP 10, à Changwon, en République de Corée (octobre-novembre 2008); et la CdP 11 à Budapest, en Roumanie (juin 2012).

La CdP 8: La CdP 8 a mis l'accent sur le rôle des zones humides dans l'approvisionnement en eau, ainsi que sur leur diversité culturelle et sur les aspects ayant trait aux moyens de subsistance. Les délégués y ont adopté plus de 40 résolutions portant sur des questions politiques, techniques, programmatiques et budgétaires y compris: les zones humides et l'agriculture, le changement climatique, les questions culturelles, les mangroves, l'attribution et la gestion de l'eau et le rapport de la Commission mondiale sur les barrages. Les délégués y ont également approuvé le budget et le Plan de travail de la Convention pour la période 2003-2005, et son Plan stratégique pour la période 2003-2008.

La CdP 9: La CdP 9 a adopté 25 résolutions portant sur un large éventail de questions politiques, programmatiques et budgétaires, dont: les avis scientifiques et techniques supplémentaires concernant la mise en œuvre du Concept de l'utilisation rationnelle de Ramsar; l'engagement de la Convention dans les processus multilatéraux en cours, traitant de l'eau; le rôle de la Convention dans la prévention des catastrophes naturelles et dans l'atténuation de, et l'adaptation à, leurs effets; les zones humides et la réduction de la pauvreté; les valeurs culturelles des zones humides; et, l'émergence de la grippe aviaire. La CdP a également adopté le budget de la Convention et son Plan de travail pour la période triennale 2006-2008, et a examiné son plan stratégique au titre de la période 2003-2008. Un dialogue ministériel non officiel a adopté la Déclaration de Kampala, qui met l'accent sur le rôle de la Convention dans l'arrêt de l'érosion et de la dégradation des écosystèmes des zones humides.

La CdP 10: La CdP 10 a adopté 32 résolutions portant, notamment, sur: les zones humides et le changement climatique; les zones humides et les biocarburants; les zones humides et les



ENB MOBILE

<http://enb.iisd.mobi/>

industries extractives; les zones humides et l'éradication de la pauvreté; les zones humides et la santé et le bien-être humains; l'amélioration de la biodiversité dans les rizières en tant que systèmes de zones humides; et la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la conservation des voies de migration des oiseaux d'eau. La CdP devait également adopter le Plan stratégique de la Convention au titre de la période 2009-2015.

La CdP 11: La CdP 11, tenue sous le thème « Les zones humides: Foyers et destinations », a adopté 22 résolutions portant, notamment, sur: l'hébergement institutionnel du Secrétariat de la Convention de Ramsar; le tourisme, les loisirs et les zones humides; le changement climatique et les zones humides; les interactions entre l'agriculture et les zones humides – les rizières et la lutte contre les ravageurs. La CdP a également adopté des ajustements au Plan stratégique 2009-2015 applicables à la période triennale 2013-2015.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS

LE COMITÉ PERMANENT: En 2012, la CdP 11 a élu un nouveau Comité permanent pour superviser les affaires de la Convention jusqu'à la CdP 12. Le CP s'est réuni à cinq reprises depuis la CdP 11. La première réunion, la CP 45, a eu lieu immédiatement après la CdP 11, et a, entre autres, confirmé les procédures et l'échéancier retenu pour le recrutement du prochain Secrétaire général, Christopher Briggs, qui a été choisi en avril 2013 et qui a pris ses fonctions en août 2013. La CP 46 (avril 2013) a adopté le Plan de travail du Secrétariat au titre de l'exercice 2013, permettant une souplesse en attendant son examen par le Secrétaire Général entrant, et a approuvé les Directives opérationnelles révisées pour 2013-2015 applicables aux 15 initiatives régionales. La CP 47 (mars 2014) a entendu l'exposé du Secrétaire général concernant la vision de la Convention, et a décidé de confirmer le processus recommandé par le Comité d'examen pour la prestation de conseils scientifiques et techniques et le soutien devant être apporté à la Convention, et a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de texte pour une résolution traitant de l'hébergement de la langue arabe dans la Convention. La CP 48 (janvier 2015) a examiné puis adopté des projets de résolutions et d'amendements au règlement intérieur, qui seront soumis à la CdP; et a été informé de la confirmation de l'offre des Emirats arabes unis d'accueillir la CdP 13 à Dubaï. La CP 49 (juin 2015) s'est tenue juste avant l'ouverture de la CdP 12 pour en finaliser les préparatifs.

LE COMITE D'EXAMEN SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE: Le GEST s'est réuni à deux reprises depuis la CdP 11 (25 février – 1er mars 2013 et 8-10 septembre 2014). Il a adopté le mandat consistant à clarifier les rôles des différentes catégories de personnes participant aux travaux du Groupe d'experts, ainsi que différents types de produits du GEST. Le GEST s'est concentré sur les tâches hautement prioritaires, y compris: l'état des zones humides de la planète et leurs services; la stratégie pour l'engagement de la Convention de Ramsar dans le débat mondial sur l'eau; les zones humides et le changement climatique, les avis concernant l'implication des décisions relatives à la REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable et de l'amélioration des stocks de carbone), prises par d'autres accords environnementaux multilatéraux, pour la Convention de Ramsar; les zones humides et les services écosystémiques; et les zones humides et l'éradication de la pauvreté.

13^{EME} Session du GTCNL SUR LES ODD: La dernière réunion du Groupe de travail à composition non limitée a eu lieu du 14 au 19 juillet 2014, au Siège de l'ONU à New York. Elle a marqué la fin de son mandat consistant à élaborer une proposition portant sur un ensemble d'objectifs de développement durable à présenter à l'Assemblée générale de l'ONU, comme demandé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Les objectifs convenus comprennent, entre autres: d'ici 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, à travers, notamment, la coopération transfrontalière; d'ici 2020, protéger et mettre en valeur les écosystèmes liés à l'eau, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les lacs et les étendues aquifères; d'ici 2030, élargir la coopération et le soutien international aux pays en développement dans le domaine du renforcement des capacités en matière de gestion des eaux et des activités et programmes d'assainissement en rapport, y

compris la collecte d'eau, le dessalement, l'efficacité de l'eau, le traitement des eaux usées, les technologies de recyclage et de réutilisation; et soutenir et renforcer la participation des communautés locales dans l'amélioration de la gestion de l'eau et l'assainissement.

LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La présidente du Comité permanent de la Convention de Ramsar, Doina Catrinoiu, Roumanie, a, au nom de la présidence de la CdP11, remis le fanion de Ramsar à Eneida de León, ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'Uruguay. Rodolfo Nin Novoa, ministre des Affaires étrangères, de l'Uruguay, a souhaité la bienvenue aux participants à la CdP12, soulignant que plus de 12% du territoire du pays d'accueil, sont des zones humides. Il a souligné l'importance des résolutions qui seront adoptées par la CdP12, en particulier, le plan stratégique pour la période 2016-2021, à la lueur des décisions qui seront prises plus tard en 2015 sur les ODD.

Susana Hernandez, maire de Maldonado, Uruguay, a souligné que les zones humides n'étaient pas valorisées dans le passé, mais que leur importance est aujourd'hui largement reconnue. Elle a fait état d'une série d'initiatives provinciales, mettant en exergue les partenariats qui permettent la conduite d'activités transversales.

Doina Catrinoiu a présenté un rapport sur les travaux entrepris au cours de la période intersessions, y compris sur le développement durable, la gestion durable des zones humides et le changement climatique. Elle a expliqué que le thème de la CdP12, « Des zones humides pour notre avenir » souligne l'importance de la contribution des zones humides à la réalisation des ODD, et a recommandé l'envoi d'un message à la Conférence sur le climat de Paris 2015, soulignant la nécessité d'un avenir moins pollué par le carbone.

Inger Andersen, directrice générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a parlé de la pression incessante exercée sur les zones humides et de récentes estimations de pertes dramatiques de zones humides, entraînant des impacts sur la biodiversité et sur le bien-être humain. Elle a souligné le besoin d'un changement urgent pour atteindre l'Objectif 14 d'Aichi (mise en valeur des écosystèmes) face à la crise mondiale de l'eau, et pour la Convention de Ramsar, « d'agir comme la grande sœur » des AEM et de montrer la manière de catalyser le changement à une échelle massive.

Jane Madgwick a parlé au nom des cinq organisations internationales partenaires de la Convention (OIP): Wetlands International, le WWF, l'UICN, Birdlife International et l'International Water Management Institute (IWMI). Elle a souligné la nécessité d'intégrer l'utilisation rationnelle des zones humides dans la planification du développement, afin de réduire les effets des inondations et de la sécheresse, et l'importance des tourbières pour l'atténuation du, et l'adaptation au, changement climatique. Elle a exhorté les parties à poursuivre les travaux sur un ensemble d'indicateurs de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le cadre du plan stratégique de la Convention de Ramsar, mais également en tant que contribution aux discussions en cours sur les indicateurs applicables aux ODD. Elle a ensuite souligné l'importance des projets de résolutions sur: les tourbières et les changements climatiques, la protection des besoins en eau des zones humides, les zones humides et la prévention des risques de catastrophe, et la 'Ramsar wetland city accreditation'.

Christopher Briggs, Secrétaire général de la Convention de Ramsar, a déclaré que la variété des types de zones humides et la richesse des services qu'elles fournissent, ne sont pas pleinement reconnues ou gérées de manière appropriée. Il a souligné que 40% des milieux humides ont été perdus au cours des 40 dernières années, et que 76% des espèces évoluant dans toutes les zones humides sont menacées. Il a déclaré qu'il y a nécessité, pour toutes les parties prenantes, de travailler ensemble, à travers un plan stratégique qui aborde les causes de la perte des zones humides et qui contribue à la concrétisation des ODD, reconnaissant que les zones humides sont une source d'eau et de développement durable, y compris pour les générations futures.

Eneida de León a présenté un exposé sur les politiques nationales suivies par l'Uruguay ces trois dernières décennies pour promouvoir la conservation et la gestion durable des zones humides, y compris le système national d'aires protégées et la coordination, avec les pays voisins, des efforts visant à protéger les ressources en eau.